

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8728

Société :

RAM

120922

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LEZAR

ABDEL ILLATI

Date de naissance :

01.01

Adresse : 27, Rue de la Libre Polo 2020

Tél. : 06 61 42 65 08

Total des frais engagés : 41.00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

دكتور العزيز عبد الله
الخاصي في أمراض وجراحة العيون
شارع واد مربعة - الائقة - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 89 75 00
الfax: 05 22 89 75 00
06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 - 05 22 89 75 00

Date de consultation : 18 JUIN 2022

Nom et prénom du malade : LEZAR Abdelilah. Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Anémie due à la réfraction lente

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/06/2022

Signature de l'adhérent(e) :



Déclaration de Maladie

M22- 0006991

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 JUIN 2022			20.000	دكتور فؤاد سعيد شارع واد موسى - بقعة - الدار البيضاء الهاتف: 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 - 05 22 89 75 38

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
EL KORAYCHI DAHMANI Opticien - Optométriste 12, Rue Ouled Aissa - Béjaïa - N° 53 Ouïfa - 05 46 23 50 00 - Tél. 05 20 00 57 37 Ecoptic 1015210	18/06/2012	deux				3900

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur El Marouani Mustapha

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

ANGIOGRAPHIE - LASER

• Ancien Médecin Attaché à l'Hôpital Central de Nancy - France

• Ancien Médecin des Forces Armées Royales

• Ancien Médecin à la Fondation Internationale "AL BASSAR"



الدكتور المرولاني مصطفى

اختصاصي أمراض وجراحة العيون

تصوير الأوعية - الليزر

• طبيب سابق بالمستشفى المركزي ببنانسي - فرنسا

• طبيب سابق بالقوات الملكية المغربية

• طبيب سابق لدى مؤسسة البصر العالمية

ORDONNANCE DE VERRES CORRECTEURS

LEZAR abdelhak.

D

(OEil droit)

G

(OEil gauche)

Porter

Habituellement:

PL(- 0,5 à 80)

PL(- 0,25 à 110)

Porter pour
la lecture :

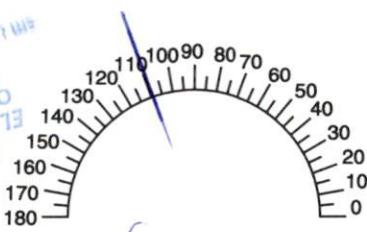
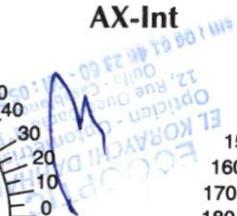
V Progressif
multifocal
V.P



EL KORAYCHI DAHRI
Opticien - Optométriste
12, Rue Oued Daraâ N° 53
Casablanca
Tél: 05 20 00 57 37

add + 1,25 ODG
avec Monture

AX-Int



Casablanca, le :

18 JUIN 2022

الدكتور المرولاني مصطفى
اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

شارع واد درعة 54
،شارع واد درعة 54
الدار البيضاء

Signature

الهاتف: 05 22 89 75 38 / 06 63 73 04 95 - 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95

54، شارع واد درعة (قرب مؤسسة عبدي) مجموعة "Q" الطابق السفلي الألفة - الدار البيضاء

54, RDC Groupe "Q" - Bd. Oued Daraâ, (Près Institut Abdou) Oulfa - Casablanca - Tél.: 05 22 89 75 38

GSM : 06 61 31 15 58 / 06 63 73 04 95 • E-mail : docteur.marouani.mustapha@gmail.com



12, Rue Oued Darâa N° 53 - Oulfa
Casablanca (à côté Café AL AHRAM)
GSM : 0663515200
E-mail : ecooptic48@gmail.com

Nom: EL AL Abdellah CASABLANCA

Nom: MEDECIN Elouadioui

DATE: 18/06/2022

Facture N° 900/2022

N.P.E:095015319
ICE:001543531000034

Monture Optique

Référence

Prestige

Correction

	SPH	CYL	AXE	ADD
OD	+2	-0,5	80	1,25
OG	+2	-0,25	110	1,25

Type Des Verres

Vision de Loin

vision de Prés

progressif. filtre bleu.

Photo Chromique

Indice

1,61

Ordonnance	Description	Prix
1 Monture		900,00
2 Verres VL		300,00
2 Verres VP		

Total HT

TVA 20%

Total TTC

3900

Arrêter la présente facture à la somme en Dirhams de:

Trois mille neuf cent dirhams

ECOOPTIC Opticien-Optométriste, Lunettes de vue & Solaire, Adaptation des lunettes de contact

Patente : 35091079

RC : 360356

IF:51410048

ECOPTIC
Opticien-Optométriste
12, Rue Oued Darâa N° 53 - Casablanca
Télé: 0663515200 - 0663515201
Fax: 0663515202
e-mail: ecooptic48@gmail.com